

Réunion du 9 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme Nadia GRAMMONTIN et MM. Francis LARROQUE, Michel LAURIO.

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO), la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) et la Région Nouvelle-Aquitaine vont s'engager dans l'élaboration d'un nouveau contrat territorial, intitulé « Contrat de développement et de transitions » pour la période 2023-2025. Celui-ci repose sur la nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine et sera signé le 27 octobre 2023.

Le précédent contrat (contrat d'attractivité Lacq-Orthez Béarn des gaves) s'est achevé en 2022 et a permis d'accompagner, sur 3 ans, 19 projets structurants bénéficiant de 3 749 969 € de financements régionaux.

L'élaboration de ce nouveau contrat a été menée en articulation avec la candidature au volet territorial de la nouvelle programmation européenne, afin de garantir la cohérence des deux démarches et d'optimiser les financements. Marqueur du partenariat renforcé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, il doit permettre d'accompagner les mutations du territoire et de contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, auxquels il est confronté.

Il s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Axe 1 : Accompagner le développement économique au travers de la valorisation des ressources

1.1 : Encourager la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mutation du tissu industriel et artisanal ;

1.2 : Promouvoir le développement de l'économie circulaire et collaborative, d'initiatives durables et de pratiques numériques responsables ;

1.3 : Accompagner l'entrepreneuriat et la diversification des filières agricoles, agroalimentaires et sylvicoles locales.

☛ Axe 2 : Adapter le cadre de vie aux évolutions sociétales

- 2.1 : Renforcer les services de proximité des centralités ;
- 2.2 : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme ;
- 2.3 : Promouvoir un habitat durable et inclusif.

☛ Axe 3 : Renforcer le rayonnement du territoire Lacq-Orthez - Béarn des Gaves et du Béarn

- 3.1 : Contribuer aux démarches de promotion et de marketing du territoire ;
- 3.2 : Valoriser et préserver les patrimoines naturels et culturels participant à l'attractivité du territoire ;
- 3.3 : Favoriser l'émergence d'équipements ou initiatives participant au développement et à l'identité du Béarn.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT

